

radicalisme La Région wallonne se met au diapason

Le gouvernement wallon a tenu ce lundi à l'Elysette une réunion de concertation en vue de concrétiser sa stratégie de prévention et de détection du radicalisme. Une rencontre qui entre dans le cadre du groupe de travail interministériel mis sur pied le 15 janvier dernier, soit trois jours après le début des attentats de Paris et la veille de l'opération antiterroriste à Verviers.

Autour de la table ce lundi : Paul Magnette, Eliane Tillieux, Paul Furlan et Maxime Prévôt, les ministres wallons concernés, ainsi que les bourgmestres des grandes villes, les gouverneurs, les représentants des cultes et du centre d'action laïque.

L'objectif était d'identifier les mesures régionales pouvant soutenir ou compléter le plan fédéral de lutte contre le terrorisme. Ce fut surtout l'occasion pour les bourgmestres et les représentants de cultes de faire part de leurs inquiétudes, de leurs difficultés à cerner un phénomène aussi complexe que le terrorisme et à mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre le radicalisme à leur échelon. « *Ils se posent beaucoup de questions quant à la manière de mieux mutualiser les efforts pour agir plus efficacement* », rapporte le ministre-président wallon Paul Magnette (PS). « *Ils*

souhaitent mettre en place une "vraie" coordination avec le fédéral pour que l'ensemble des mesures prises soient formalisées, surtout pour les matières de justice et de police. Car, jusqu'ici, ils n'ont été informés que des éléments relatifs au niveau de la menace ».

Une invitation à plus de coordination et de concertation que le ministre-président wallon entend reformuler ce mercredi auprès de Charles Michel. Début janvier, pourtant, le Premier ministre et les ministres-présidents des entités fédérées avaient déjà discuté, au cours d'une réunion au Lambermont, de la mise en place d'une politique commune de prévention. Mais les choses, semblerait-il, tardent à se mettre en place.

Concrètement, que compte faire la Région ? Comme annoncé il y a quelques jours, elle envisage de se doter de personnes de référence en matière de prévention du radicalisme. Personnes auxquelles pourraient s'adresser les acteurs de terrain (agents communaux et de CPAS, travailleurs sociaux et des maisons de jeunes...).

Le gouvernement wallon compte également ouvrir le débat de la reconnaissance, et donc du financement, des lieux de culte et réévaluer les mesures de contrôle. « *On réfléchit à la*

possibilité de codifier les critères de lieux de culte et de repreciser les droits et les devoirs des représentants, précise Paul Magnette. *Mais tout en évitant d'entrer dans une forme de rupture ou d'exclusion* ». ■